

**DELIBERATION N° 42 /2021
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. ROULOT, Maire

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, Mme EL MANANI, M. DADDA, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. BUISINE, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : M. FLORIN à M. BA, Mme EL HAJOUÏ à Mme MACKOWIAK, Mme BOCK à Mme DIALLO Aïcha, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

Direction sport et vie associative coopération décentralisée

Objet : Demande de Subventions d'équipement pour l'Aire de proximité des Fosses rouges : SKATE PARK

Monsieur PROD'HOMME expose :

La municipalité a pour souhait de consolider puis développer les activités physiques et sportives au sein de la ville pour redynamiser la politique du « Sport pour tous ».

Le but de cette opération est de garantir à tous l'accès à la pratique d'une activité physique régulière et gratuite.

Au travers de cette politique du « Sport pour tous », la municipalité souhaite mettre en valeur la fonction sociale et éducative du sport.

Pour faire suite aux aménagements réalisés sur le plateau sportif des fosses rouges, la municipalité souhaite compléter l'offre des pratiques sportives en accès libre et/ou encadrée par l'implantation d'un skate park pour un montant total estimé à 65 212€ TTC (soixante-cinq mille deux cent douze euros) et sollicite :

L'Agence Nationale du Sport (ANS) pour une subvention d'équipement de 10 000€ (dix mille euros)

La Région Ile de France pour un montant de 4 650€ (quatre mille six cent cinquante euros)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur PROD'HOMME

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De solliciter une subvention d'équipement de 10 000€ (dix mille euros) auprès de l'ANS équipement, 4 650€ (quatre mille six cent cinquante euros) auprès de La Région Ile de France.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Demande de subvention d'équipement pour l'Aire de proximité des Fosses Rouges / Skate Park

Date de transmission de l'acte : 01/06/2021**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/06/2021**Numéro de l'acte :** delib-42-2021 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803352-20210601-delib-42-2021-DE**Date de décision :** 01/06/2021**Acte transmis par :** Corinne STIGER**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions